



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté*

*Égalité*

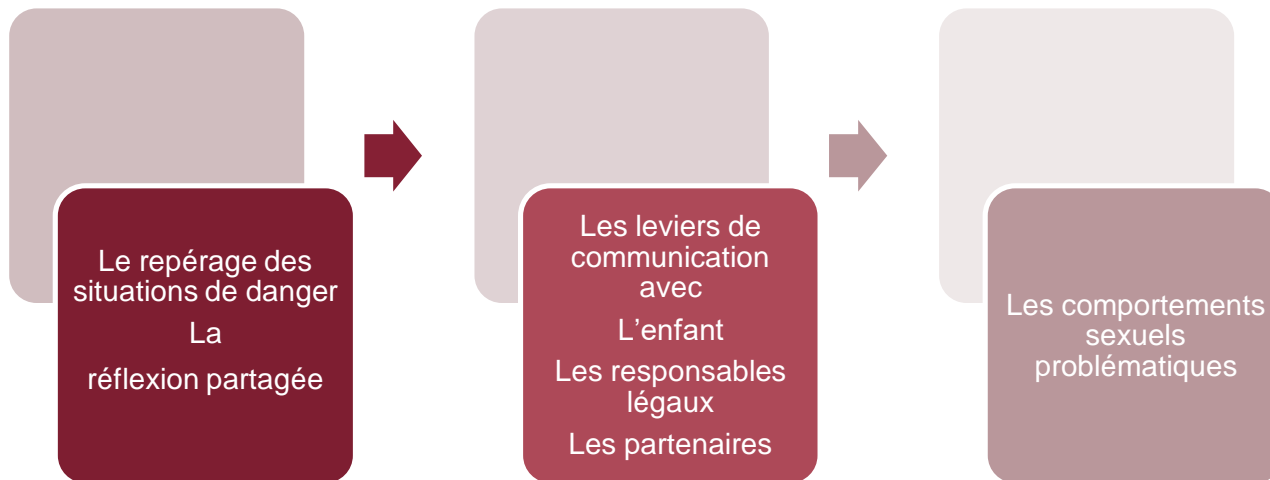
*Fraternité*

## PROTECTION DE L'ENFANCE Circonscription de Domont



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

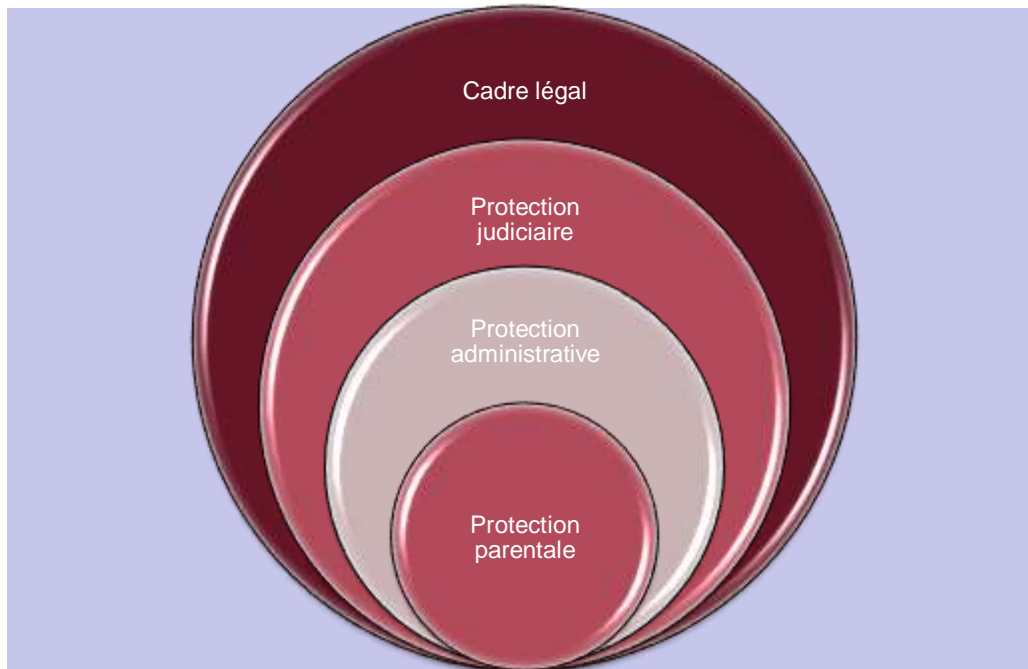
# **LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

## **LE REPÉRAGE DES SITUATIONS DE DANGER**

### **LA RÉFLEXION PARTAGÉ**

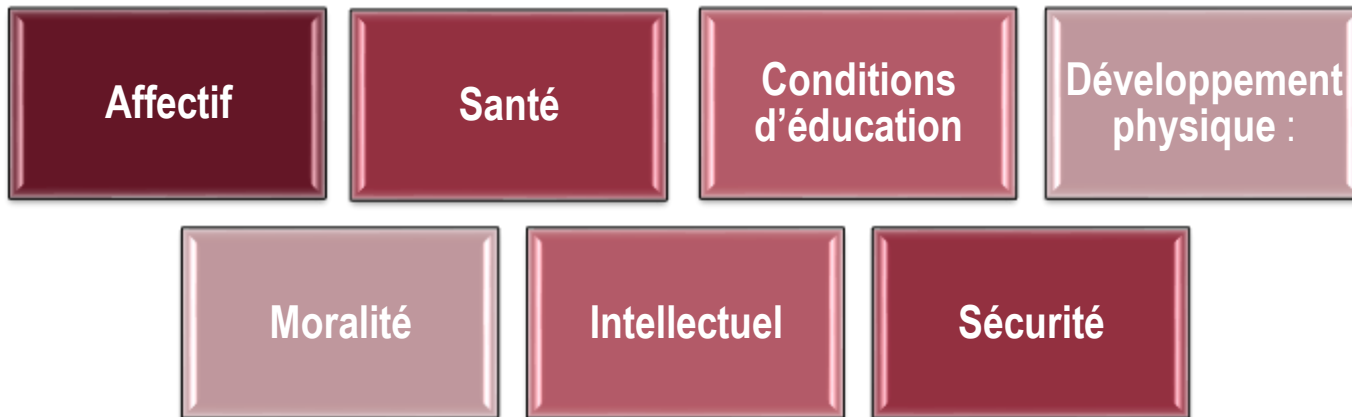
Objectif : Développer et actualiser ses compétences et connaissances professionnelles dans le cadre de la protection de l'enfance afin de mieux les accompagner

# La protection de l'enfance



## La protection de l'enfant en danger

Un enfant est en danger dès lors que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises. Un enfant est en risque de danger lorsque ces mêmes conditions menacent d'être compromises.



## 1 , protection parentale

- Le code civil *Article 371-1* « L'autorité parentale est un ensemble de droits et devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.
- Lorsque les parents ne sont pas en mesure de répondre à ces obligations, ils peuvent être accompagnés : la protection administrative ou protection judiciaire.

ACCOMPAGNEMENT  
PARENTAL

## 2, protection administrative

- Article R. 221-1 code de l'action sociale et des familles
- «Dans chaque département, le Président du Conseil départemental est chargé d'exercer une action sociale préventive auprès des familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de leurs enfants.»
- La protection de l'enfance est une mission de la cellule départementale de recueil et de traitement des informations préoccupantes, et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en liaison avec la PMI et le service départemental d'action sociale.

Information  
préoccupante

## 3, protection judiciaire

- La protection par décision judiciaire est prévue par la loi dans les cas où l'Aide sociale à l'enfance se trouve dans l'impossibilité de traiter le danger auquel l'enfant est exposé, lorsque les parents s'opposent à toute initiative des services sociaux ou lorsque les actions entreprises auprès de la famille se révèlent inopérantes.
- Elle intervient également quand le mineur est victime d'agressions ou de maltraitance grave, quand il se met lui-même en danger et dans le cadre de la délinquance des mineurs.

Signalement

# MISSIONS PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



## Le repérage des signaux d'alerte

Un signe isolé ne constitue pas un élément déterminant. Cependant, un faisceau d'indices doit retenir l'attention de l'adulte.



### Les symptômes physiques

- Trace de coups, brûlure, fracture
- Scarifications
- Accidents domestiques à répétition
- Problèmes de santé répétés
- Enurésie, encoprésie
- Irritation des parties génitales
- Retard de croissance
- Aspect négligé, état général médiocre
- Douleurs abdominales



### Les troubles du comportement et du Développement

- Violence, agressivité
- Mutisme, inhibition, repli sur soi
- Quête affective systématique
- Fugues
- Peurs inexplicables, enfant craintif
- Prises de risque (voie publique, sexualité...)
- Troubles alimentaires
- Retard ou arrêt du développement psychomoteur ou intellectuel
- Enfant semblant soumis au secret
- Difficultés scolaires (absentéisme répété, échec, désinvestissement, évitements de certaines situations scolaires ou sportives)
- Difficultés relationnelles avec les pairs



### L'attitude des parents

#### Attitude éducative inadaptée:

- Mode ou rythme de vie manifestement inadapté
- Absence ou excès de limites
- Exigences éducatives démesurées au regard de l'enfant, punitions excessives

#### Comportement à l'égard de l'enfant:

- Négligences lourdes (absence de soins, d'entretien et/ou de suivi médical ou médicalisation à outrance, manque d'attention, marginalisation de la famille...)
- Violence psychologique (humiliations verbales ou non verbales, menaces répétées, dévalorisation systématique, consignes et injonctions éducatives contradictoires ou impossibles à respecter...)
- Les maltraitances: physiques ou sexuelles

#### Difficulté des adultes en charge de l'enfant

- Fragilité psychologique
- Addiction
- Violence conjugale

# REPERER

L'IEN, le Service Social Elèves, le directeur référent , vous accompagnent tout au long de cette démarche

## Repérage

### externe



l'école ne peut pas transmettre les éléments rapportés par des tiers sans précaution, elle n'a aucune légitimité à prendre part à un conflit familial ou de voisinage , elle doit pourtant prendre en compte les éléments de danger sans prendre en compte la « rumeur »

### interne



le II9 n'est pas à l'usage des professionnels de l'éducation nationale qui doivent faire une IP ou un signalement

Presented with xmind

## ACCOMPAGNEMENT PARENTAL, SOCIAL ET /OU PROTECTION DE L'ENFANCE

Accompagnement  
parental

Accompagnement social -  
Service social  
départemental

Protection de l'enfance

La famille n'a pas les  
bons codes alimentaires

La famille n'a pas les  
moyens de répondre aux  
besoins alimentaires des  
enfants

La famille refuse ou ne se  
donne pas les moyens de  
répondre aux besoins  
alimentaires des enfants

L'enfant porte des  
vêtements inadaptés qu'il  
a choisi

La famille ne peut pas  
répondre aux besoins  
vestimentaires des enfants

La famille refuse , ou ne se  
donne pas les moyens de  
répondre aux besoins des  
enfants

# REFLEXION PARTAGEE

L' IEN, le Service Social Elèves, le directeur référent , vous accompagnent tout au long de cette démarche

Avec l'enfant

Avec la famille

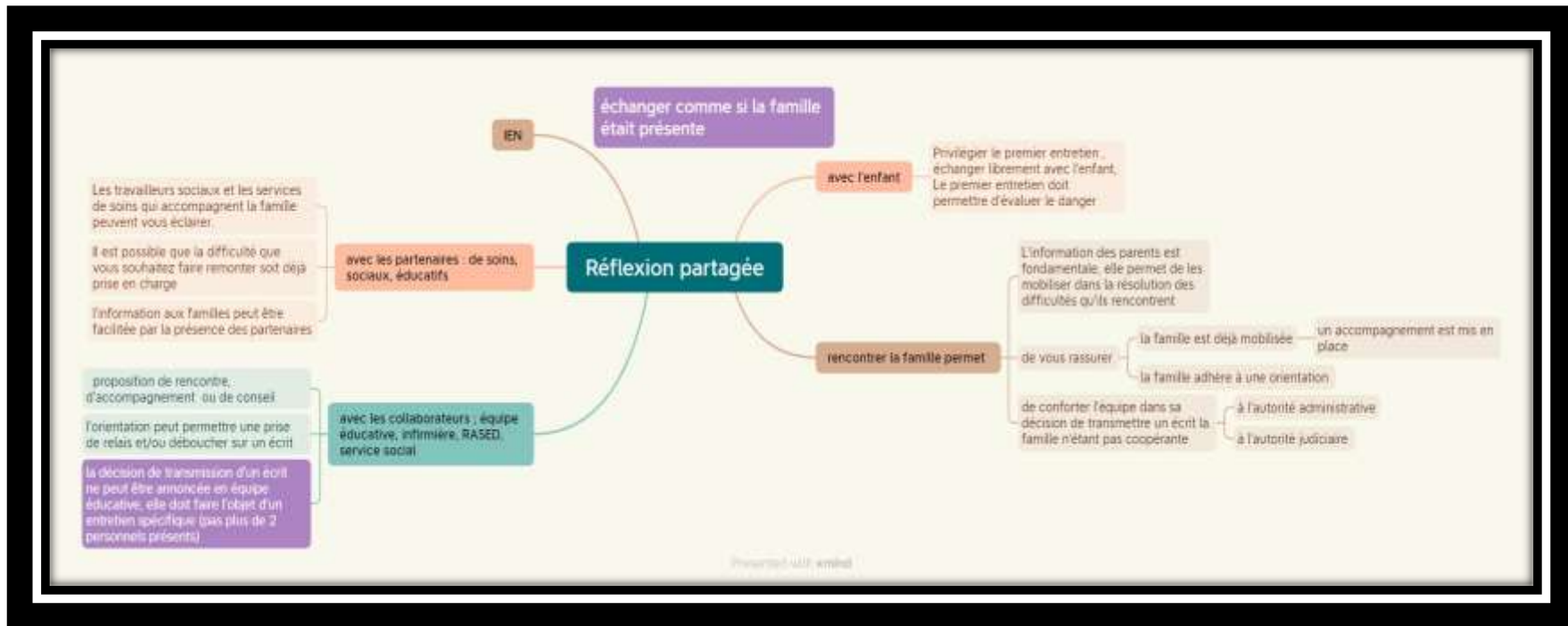
Avec les collaborateurs

Avec les partenaires externes

Place de l'équipe éducative

# REFLEXION PARTAGEE

L'IEJ, le Service Social Elèves,, vous accompagnent tout au long de cette démarche



# NE PAS RESTER SEUL

L'EN, le Service Social Elèves, le directeur référent, vous accompagnent tout au long de cette démarche



# REFLEXION PARTAGEE

L'IEEN, le Service Social Elèves, le directeur référent  
vous accompagnent tout au long de cette démarche

## PLACE DE L'EQUIPE EDUCATIVE

**Cette équipe procède à une évaluation de la situation et détermine les suites à donner**

Une proposition d'accompagnement par les services compétents internes ( RASED , IEN ASH, inf..)

Une orientation vers les services externes (CMPP, service social, services éducatifs...).

Les partenaires internes et externes qui connaissent le jeune peuvent être présents

**La décision de transmission ( IP – signalement ) ne peut être annoncée dans le cadre de l'équipe éducative, elle doit faire l'objet d'un entretien spécifique.**



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**LES LEVIERS DE COMMUNICATION AVEC  
L'ENFANT , LES RESPONSABLES LEGAUX,  
LES PARTENAIRES**

# L'accueil de la parole de l'enfant victime

**Prendre des notes** (si vous en avez la possibilité) **et expliquez pourquoi à l'enfant** « cela me permettra de mieux t'aider »



## Favoriser (si possible) des conditions propices à la libération de la parole de l'enfant et à l'écoute

- Se rendre dans un lieu calme et agréable
- Parler d'un ton rassurant
- S'assurer que vous ne serez pas dérangé soit par le téléphone, soit par les allers-retours de vos collègues



## Etablir une relation de confiance avec l'enfant

- Le rassurer « puis-je faire quelque chose pour que tu te sentes mieux ? »
- Garder le contact visuel avec lui
- Sembler détendu et acquiescer quand il parle ; ponctuer le discours : « d'accord », « ok »,
- Utiliser son prénom



## Inviter l'enfant à parler *Privilégier les questions ouvertes*

- « Dis moi tout ce qu'il s'est passé du début jusqu'à la fin »
- « Dis moi tout sur... / Dis moi en plus sur... [en répétant exactement ses mots] »
- « Je vois que tu as des blessures, dis moi tout sur ça »



## Informier l'enfant

- « La loi interdit toute forme de mauvais traitements »
- « Ce n'est pas ta faute / tu n'es pas responsable »
- Que ce qu'il vous a dit est grave, que vous allez devoir transmettre ces informations pour l'aider



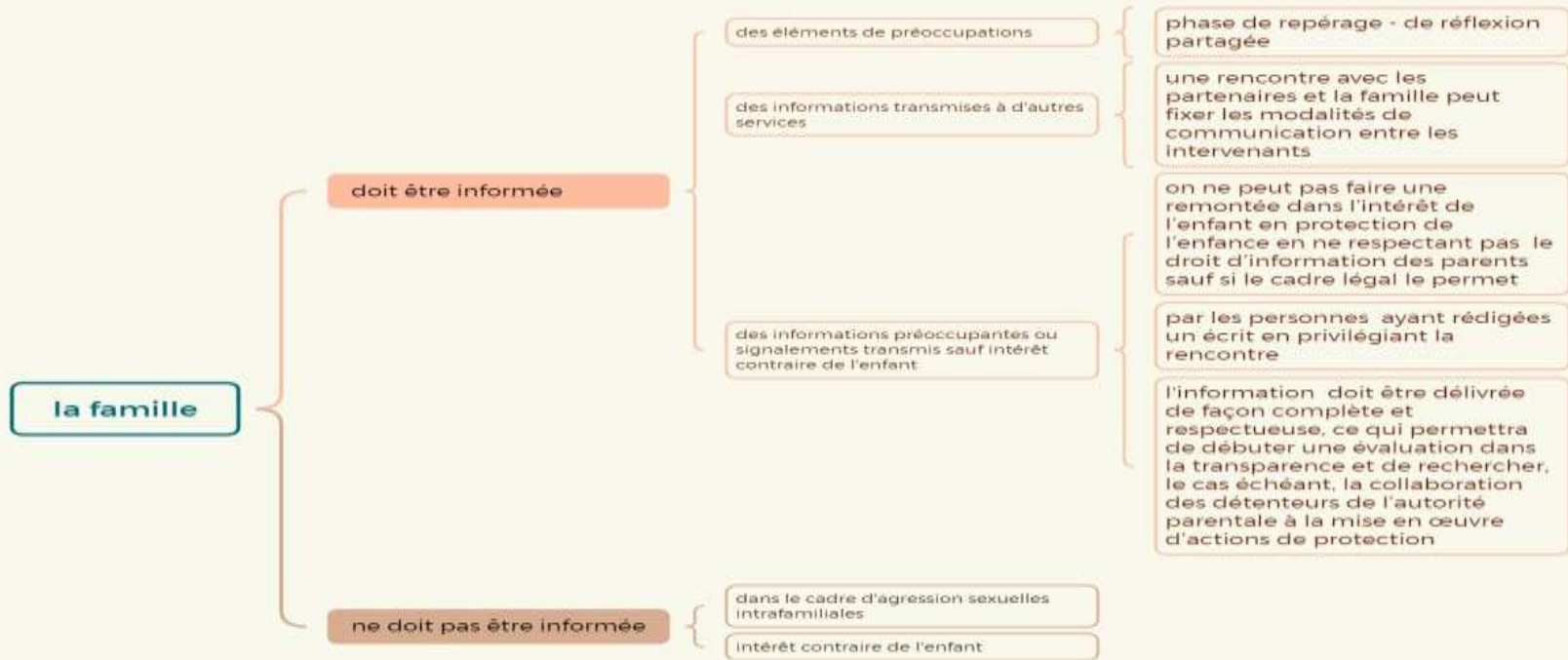
## Remercier l'enfant et évoquer la suite

- Reconnaissez son courage d'avoir parlé
- S'il a reçu des mauvais traitements : « Je suis désolé que ça te soit arrivé », « Tu as bien fait de m'en parler »
- « Je te remercie de m'avoir permis de comprendre ce qu'il s'est passé »
- « Je vais en parler à des adultes qui sauront quoi faire pour t'aider »

**Favoriser une réflexion partagée après le 1er entretien** ; Prendre conseil pour se questionner sur la pertinence de revoir l'enfant

# INFORMER LA FAMILLE

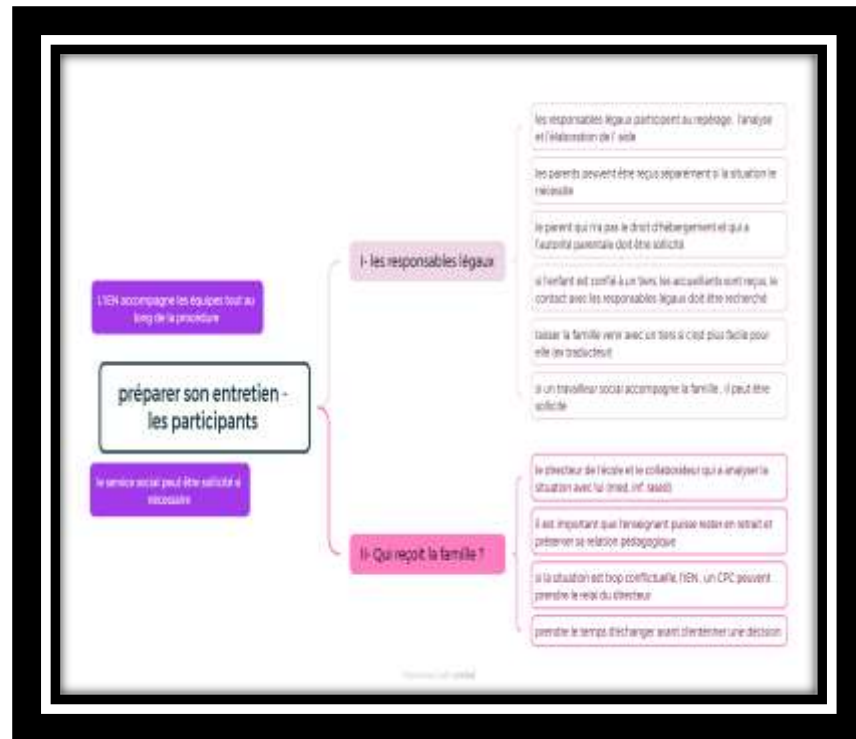
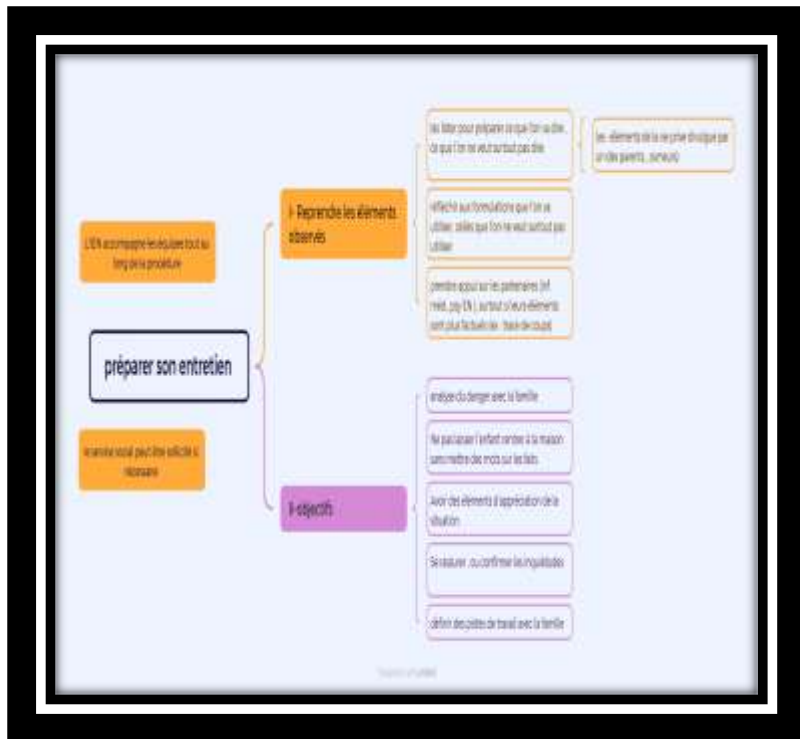
L'IEN, le Service Social Elèves, le directeur référent , vous accompagnent tout au long de cette démarche



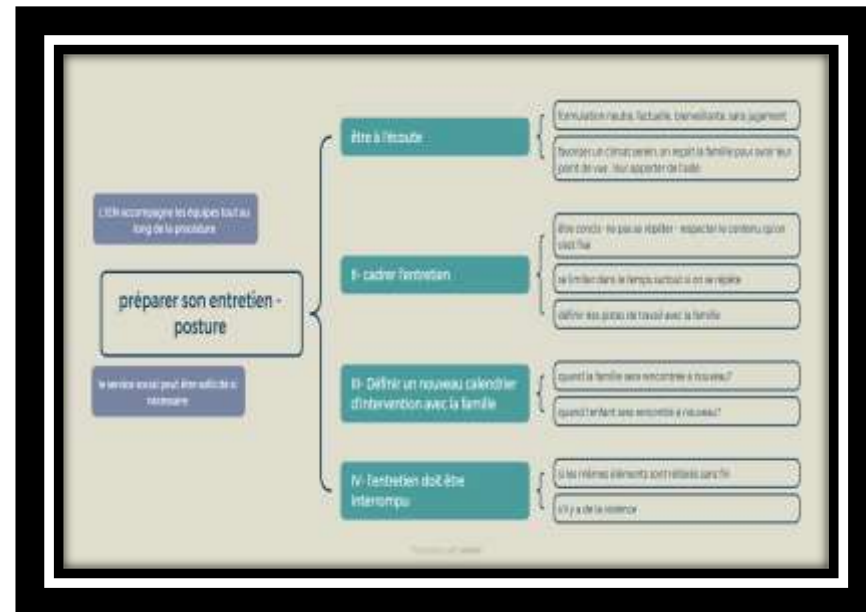
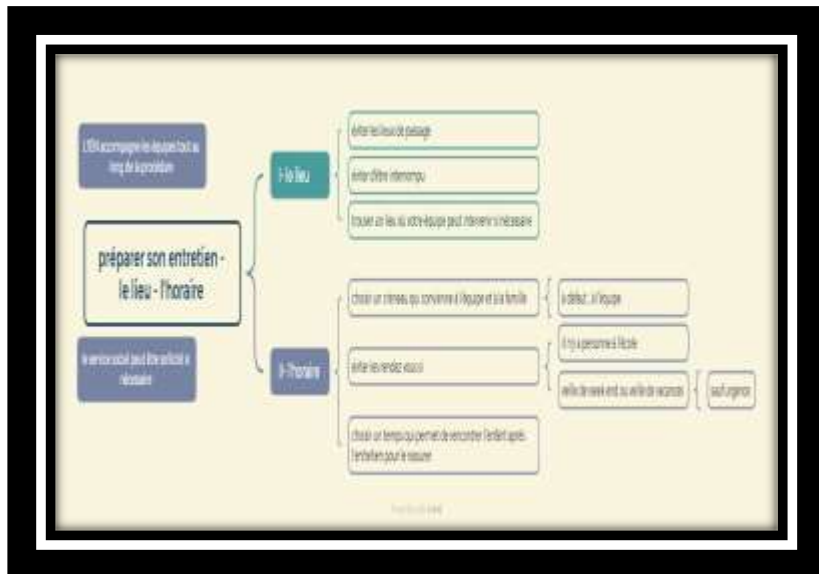
Presented with xmind

## PREPARER SON ENTRETIEN - LE CONTENU DE L'ENTRETIEN

L'IEEN, le Service Social Elèves, le directeur référent ,vous accompagnent tout au long de cette démarche  
Avec l'appui du référent justice pour le 92

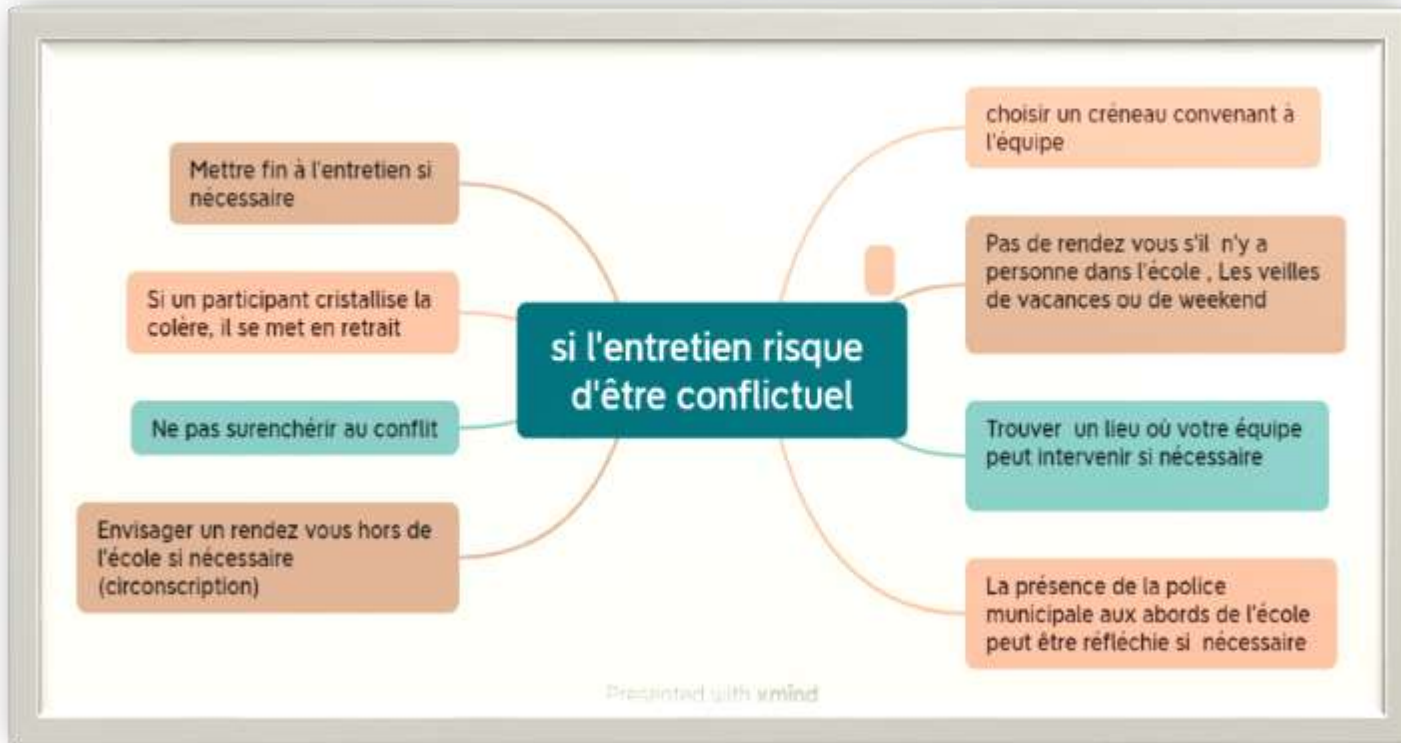


**PREPARER SON ENTRETIEN – LIEU HORAIRE- POSTURE**  
 L'IEJ, le Service Social Elèves, le directeur référent ,vous accompagnent tout au long de cette démarche  
 Avec l'appui du référent justice pour le 92

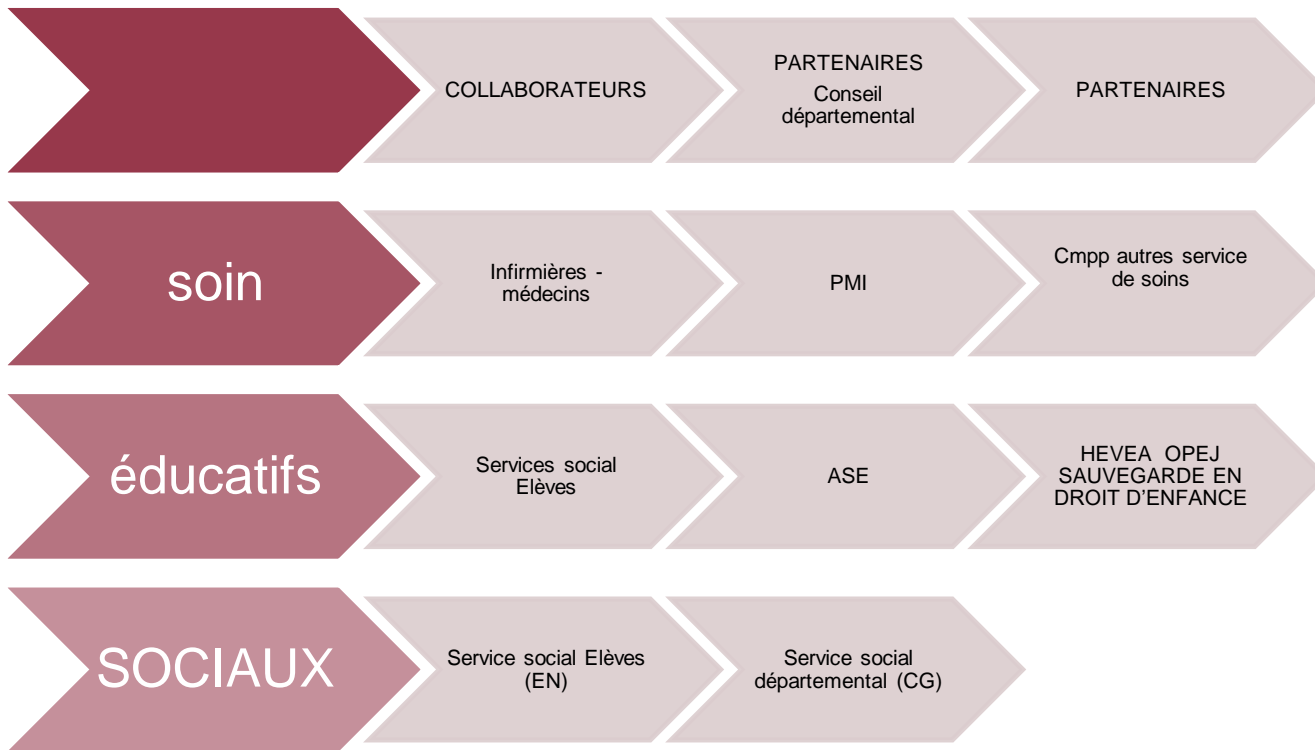


## L'ENTRETIEN RISQUE D'ÊTRE CONFLICTUEL

L'EN, le Service Social Elèves, le directeur référent ,vous accompagnent tout au long de cette démarche  
Avec l'appui du référent justice pour le 92



# Les Partenaires



# Communication avec les partenaires

Mails  
Vigilance

Le partenaire ne peut  
pas recevoir le jeune  
sur l'école **sans**  
**l'autorisation des**  
**responsables légaux**

En présence des  
parents

Dès la rentrée

Échanger comme si  
les parents étaient  
présents

# LES COMPORTEMENTS SEXUELS PROBLEMATIQUES

CADRE LEGAL

ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS

CAS PRATIQUES

# LE COMPORTEMENT SEXUEL SAIN

Enfants ayant des comportements sexuels problématiques | Fondation Marie-Vincent

## COMPORTEMENT SEXUEL SAIN

permet à l'enfant de découvrir qui il est, et ce qu'il ressent.

Les comportements sont sains quand ils sont réalisés par des enfants du même âge, et répondent à un besoin de curiosité, d'exploration.

Les comportements ne sont pas intrusifs et l'interdit posé par l'adulte est entendu.

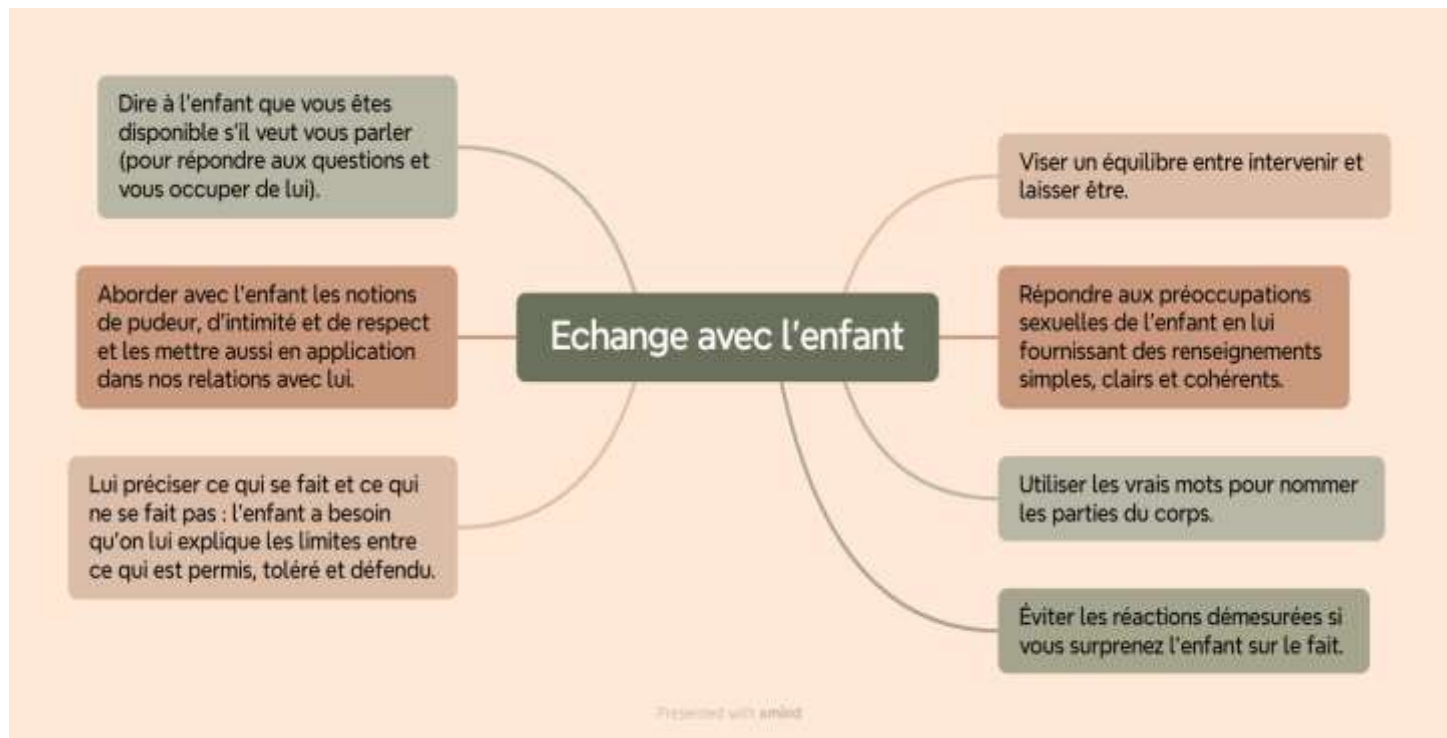
Il n'y a pas d'éléments d'inquiétude ou de danger

## •ACTIONS EN DIRECTION DES PARENTS

- Ecouter attentivement les parents
  - les rassurer
- Expliciter ce qui est naturel chez l'enfant
  - Rassurer l'interlocuteur
- Les assurer de votre vigilance accrue
  - Rester à disposition

## •ACTIONS EN DIRECTION DE L'ENFANT

- Le reprendre
- Se baser sur l'entretien avec l'enfant spécifique pour ces situations
- Prendre avis si nécessaire



# Maternelle

Comportement de découverte	Comportement préoccupant	Comportement nécessitant une aide professionnelle
Pose des questions sur les parties génitales, les seins, les rapports sexuels et les bébés.	Continue de poser des questions même si les adultes chargés de son éducation y ont déjà répondu, de manière adaptée à l'âge.	Pose des questions à des inconnus même si les adultes chargés de son éducation y ont déjà répondu. En sait beaucoup trop sur la sexualité pour son âge.
Apprend à connaître les différences entre les sexes chez les enfants et les adultes.	Pose continuellement des questions sur les différences entre les parties génitales des hommes et celles des femmes même si on lui a déjà expliqué.	Manifeste de la colère, de la tristesse ou de l'agressivité en lien avec des jeux associés au genre ou au sexe.
Saisit les occasions de voir des personnes nues.	Regarde avec insistance les personnes nues même s'il en a vu plusieurs auparavant.	Demande aux autres de se dénuder ou tente de les forcer à le faire.
Utilise des gros mots pour désigner les fonctions corporelles, les rapports sexuels et les parties génitales.	Continue d'utiliser des gros mots à la maison même si les adultes chargés de son éducation lui ont expliqué que ce n'était pas adapté.	Utilise des gros mots en public et à la maison même si différents adultes lui ont expliqué que ce n'était pas adapté.
Joue au papa et à la maman.	Simule des relations sexuelles de façon répétée ou compulsive.	Force les autres à simuler ou avoir des relations sexuelles.
Lors de jeux (docteur, papa-maman...) explore et examine le corps des autres enfants, y compris leurs parties intimes.	Joue à ces jeux de façon très répétée, voire compulsive.	Force d'autres enfants à jouer à ces jeux.

# COMPORTEMENT SEXUEL PROBLÉMATIQUE

Les comportements sexuels problématiques peuvent être compris comme « des comportements impliquant des parties sexuelles du corps, amorcés par des enfants de 12 ans et moins et qui sont inappropriés d'un point de vue développemental ou qui sont potentiellement néfastes pour l'enfant ou pour les autres ».

(Source : ATSA, 2006.)

## Signes d'alertes à repérer dans l'entretien

### Comportement

Sans contact mots sexuels -  
masturbation  
Avec contact doigt, objets..  
Comportement d'adultes

### Interdit

Respecte l'interdit  
A du mal à respecter l'interdit  
Ne le respecte pas l'interdit  
Pas d'émotion quand on le reprend

### Exposition

Réseaux sociaux  
Violences vécues à l'école , en dehors  
de l'école  
Exposition accidentelle  
Exposition volontaire

### Consentement

- Les enfants sont d'accord  
Persuasion  
Contrainte  
Menace

### Ages

Différence d'âge n'est pas grande  
Pas de différence d'âge  
Grande différence d'âge

### Éléments rapportés

Rapportés avec les mots des enfants  
Rapportés avec les mots des adultes

# L'IRRESPONSABILITE PENALE -ABSENCE DE DISERNEMENT du mineur de moins de 13 ans

l'article L. 11-1 du CJPM (code de justice pénale des mineurs)

## Mineurs de moins de 10 ans

- Tout mineur de moins de 10 ans n'est susceptible de voir sa responsabilité pénale engagée que s'il a agi avec discernement. À l'égard d'un tel mineur, par ailleurs, la préférence éducative est absolue, c'est-à-dire que quelle que soit la gravité et la nature de l'infraction commise, celui-ci ne peut voir prononcées à son endroit que des mesures éducatives comme des mesures de surveillance, d'assistance, de protection ou d'éducation. Il est donc insusceptible de se voir condamné à une peine.

## Mineurs de 10 à 13 ans

- Les mineurs qui ont entre 10 ans et 13 ans et qui commettent des infractions sont susceptibles de voir prononcées à leur endroit non seulement des mesures éducatives, mais également des sanctions éducatives, lesquelles se rapprochent des peines. Il est possible de citer à cet égard la mesure de placement dans une institution spécialisée ou encore la confiscation d'objets. Là encore, ces mineurs sont insusceptibles d'être condamnés à de réelles peines. sanctions éducatives

## L'IRRESPONSABILITE PENALE -ABSENCE DE DISERNEMENT du mineur de moins de 13 ans

l'article L. 11-1 du CJPM (code de justice pénale des mineurs)

### audition

- La présomption d'absence de discernement d'un mineur âgé de moins de 13 ans ne fait pas obstacle, à l'audition du mineur dans le cadre d'une audition libre ou à son placement en retenue pour une durée maximale de douze heures sur autorisation du magistrat

### procureur

- Si le procureur de la république estime que les éléments de la procédure ne permettent pas de renverser la présomption d'absence de discernement de l'art L11-1, il classe l'affaire sans suite en raison de l'absence de discernement

### COMPORTEMENT SEXUEL SAIN

Différence d'âge acceptable

- Consentement
- Partage/échange
- Confiance
- Respect
- Intimité
- Abandon de soi possible
- Plaisir
- Sans culpabilité
- Sans peur et sans émotion désagréable
- Désir (je veux et j'ai envie)

### •COMPORTEMENT SEXUEL PROBLÉMATIQUE

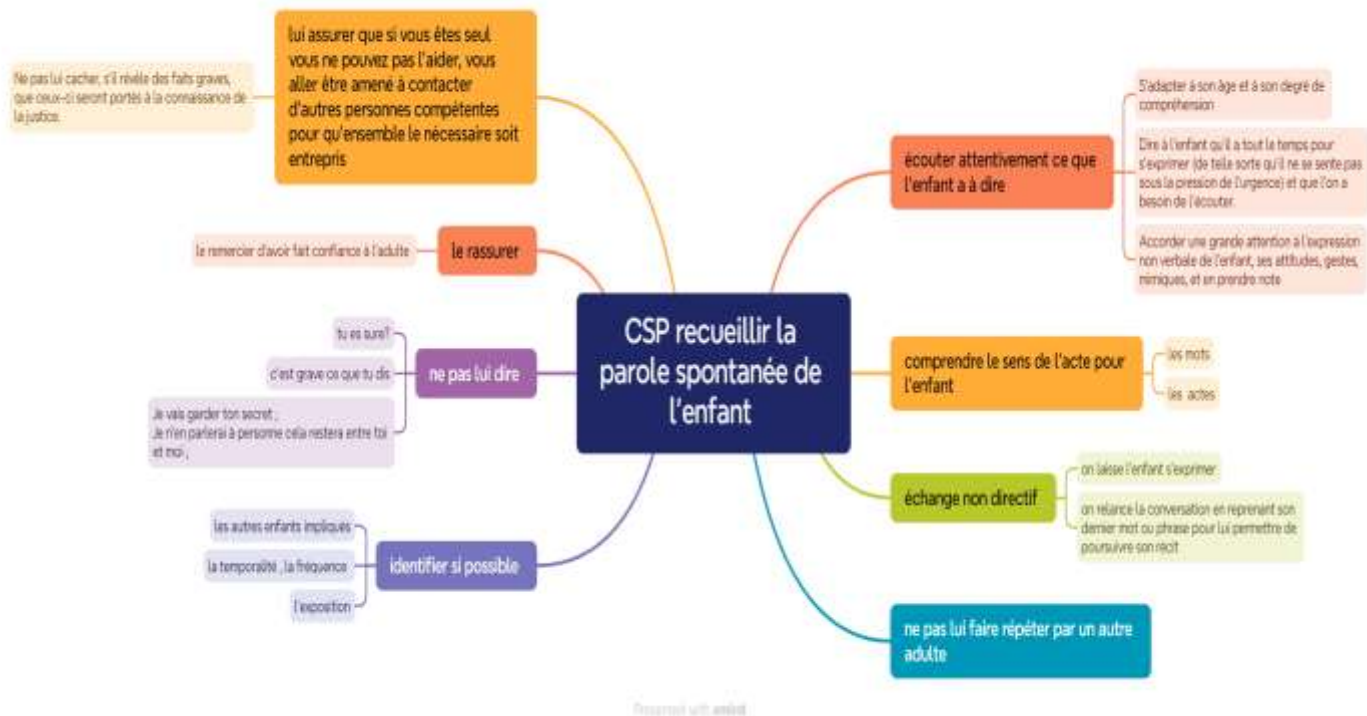
- Entre enfants
- ≠ d'âge de + de 2 ans
- Comportement en dehors du stade de développement sain
- Confusion, honte, culpabilité
- Notion de secret
- Menace, chantage, coercition, parfois
- Plaisir physique pour l'enfant présentant les comportements
- Persistants en dépit des limites imposées

### •LES VIOLENCES

- Âge
- Abus de pouvoir
- Coercition
- Contrainte, menace, chantage, etc.
- Répond aux besoins de l'agresseur
- Peut susciter des émotions désagréables chez la victime (vide, dégoût, culpabilité, peur, colère, etc)

#### ▪Aider les enfants

- Les comportements sexuels problématiques font mal à l'enfant et aux autres personnes
- Les comportements sexuels problématiques peuvent avoir pour conséquence de perdre des amis, exposer des amis.
- L'enfant pourrait rencontrer les mêmes difficultés lors de l'adolescence si l'interdit n'est pas posé.



# ECHANGE AVEC LES ENFANTS ET LES PARENTS

## COMPORTEMENT RAPPORTE PAR L'ENFANT

Prendre attache avec l'IEN et le service social élèves pour évaluer :

Les actions à mettre en place au sein de l'école

Lieux de vigilance accrue

Information de l'équipe

Les modalités d'information de la famille,

La pertinence d'une orientation vers un psychologue, d'une information préoccupante ou d'un signalement

## •COMPORTEMENT RAPPORTES PAR LES PARENTS

•Rassurer les parents

Prendre note de leurs éléments

Clarifier les point de vigilance école

Les lieux

Sensibilisation des équipes

Proposition d'un lieu d'écoute pour leur enfant

Précisez que vous rencontrerez les autres parents

Leur proposer un rendez vous avec le psy EN pour en discuter si nécessaire

Ne pas banaliser ne pas dramatiser

# ORIENTATION OU TRANSMISSION D'UN ECRIT POUR UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

## ORIENTER LES ENFANTS VERS UN PSYCHOLOGUE

Afin d'offrir des services aux besoins de l'enfant, une évaluation psychologique est faite.

Celle vise à

Identifier les facteurs déclencheurs des comportements sexuels problématiques afin de pouvoir intervenir

Dresser un profil de l'enfant (forces, difficultés, contexte familial, fonctionnement général)

Établir un plan de thérapie adaptée à ses besoins

## •TRANSMISSION D'UNE IP OU D'UN SIGNALEMENT

•Transmission d'une information préoccupante

Quand la posture de l'enfant inquiète et que la famille ne met pas d'accompagnement en place

Quand les éléments relèvent d'une difficulté éducative

### Transmission d'un signalement

Quand les éléments vont dans le sens de violences sexuelles subies par l'enfant, ou d'une exposition à des actes non adaptés à son âge qui ne sont pas pris en charge par la famille.

## POINTS A TRAVAILLER EN CONSEIL TECHNIQUE

Vigilance de  
l'équipe

Modalités de  
rencontre des  
enfants ou pas

Modalités  
d'information des  
parents

Les lieux  
concernés

Choisir qui reçoit  
les enfants et  
pourquoi?

Prendre des  
notes

Le discours des  
enfants

Informar les  
parents que l'IEN,  
la DSDEN sont  
informés

MERCI À CHACUN D'ENTRE  
VOUS POUR VOTRE ÉCOUTE  
ET VOTRE PARTICIPATION